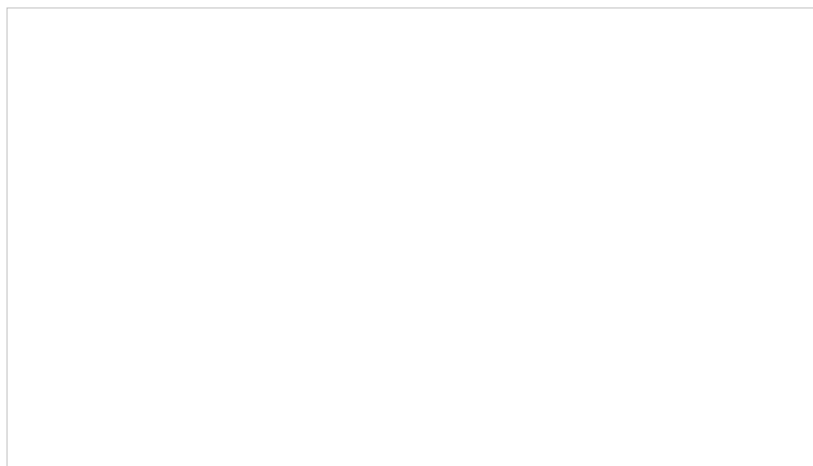




Actus Agricoles

Les députés de l'opposition comme ceux de la majorité ont voté le 12 juin 2016, en commission des affaires économiques, la proposition de loi du député communiste André Chassaigne fixant le minimum de pension de retraite à 85 % du Smic, contre 75 % aujourd'hui.

Cette revalorisation concernerait les futurs retraités mais aussi ceux ayant déjà liquidé leurs pensions, jusqu'alors exclus des projets de réforme des retraites du gouvernement. En revanche, elle serait limitée aux chefs d'exploitation ayant eu une carrière complète et étant monopensionnés.

Ces restrictions négociées par la majorité porteraient le nombre de bénéficiaires de la revalorisation de 290 000 (selon la proposition Chassaigne) à 196 000 sur 1,3 million de retraités. Ils percevraient en moyenne 100 à 110 € supplémentaires par mois, mais à partir du 1er janvier 2022 seulement. Un report d'un an par rapport à la proposition Chassaigne, là encore imposé par un amendement de la majorité. Le texte ainsi soutenu par le gouvernement coûterait 255 millions d'euros qu'il promet de ne pas faire porter par les actifs agricoles.

La lutte contre cet écrêtement et le décalage dans le temps de l'applicable de cette revalorisation promet encore des débats en plénière le 18 juin. D'autant que les conjoints et aides familiaux retraités, pourtant parmi les pensions les plus faibles du pays, sont écartés. Mais leur cas pourrait quant à lui être traité dans le cadre de la mission sur les petites pensions qui pourrait alimenter la loi de finances pour 2021.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/vers-une-revalorisation-des-retraites-agricoles/>